



Direction d'école

## Le ministère à contre-courant

Alors que le projet de loi « pour une école de la confiance », dit loi Blanquer, est examinée par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat, quelques-uns de ses membres, clairement classés à droite, en profite pour la renforcer, même s'ils ont repoussé le projet de création d'EPLESF.

Chacune et chacun pourront juger de l'amendement qui sera proposé pour sanctuariser et renforcer le rôle des directeurs d'école. « Il faut que sur chaque site, il y ait un directeur avec les fonctions de directeur », plaide Max Brisson (Les Républicains). Les amendements de la commission vont même un plus loin en prévoyant que le directeur d'école devienne le supérieur hiérarchique de ces collègues professeurs. « Il y a des enseignants qui s'impliquent dans cette fonction de directeur qui est exigeante, qui induit des décisions et qui nécessite une forme de reconnaissance », fait valoir Catherine Morin-Desailly. » (Union centriste)

Sur la même question, mais dans une autre instance, le SNUipp-FSU a participé à un groupe de travail à la DGRH, le 8 avril dernier, sur l'amélioration des conditions de travail des directeurs-trices d'école. Ce premier rendez-vous inscrit à l'agenda ministériel devrait être suivi d'autres groupes de travail pour déboucher fin juin sur des mesures déclinables pour septembre 2019, voire tout début 2020.

Lors de ce premier groupe de travail, le DGRH s'est attelé, au regard des mobilisations en cours contre le projet de loi de la confiance, à « déminer » le terrain en affirmant que les directeurs et directrices ne disparaîtront pas mais que leur place serait confortée. Il propose d'ailleurs de favoriser l'accès des directeurs-trices au corps des personnels de direction via par exemple une VAE. Aucune autre proposition concrète n'a été mise sur la table par le ministère, laissant les organisations syndicales présentes faire état de leurs revendications.

Le SNUipp-FSU a indiqué que si une réflexion pouvait certes être engagée sur les évolutions de carrière des directeurs-trices vers d'autres fonctions pour celles et ceux qui le souhaitent, il était avant tout indispensable et urgent de répondre aux préoccupations des 46 000 directeurs-trices pour améliorer leurs conditions de travail.

L'ensemble des organisations présentes (SNUipp-FSU – SE UNSA – SGEN – SNUDI-FO – CGT éducation – SNE – SNALC) a partagé ce positionnement. Le SNUipp-FSU a renouvelé ses demandes de précisions sur les EPLESF et les EPLEI mais le DGRH s'est retranchée sur les futurs amendements possibles qui compléteront le texte de loi quand celui-ci passera au Sénat.

Lors de ce GT, le SNUipp-FSU a rappelé sa demande d'abandon de la loi et des EPLESF et EPLEI et porté ses mandats et réaffirmé la nécessité d'inscrire des mesures rapides dans un cadre national :

- ➔ augmentation significative du temps de décharge pour toutes les directions d'écoles avec une prise en compte des situations spécifiques des écoles qui accueillent des élèves d'ULIS, d'UPE2, enfants du voyage...
- ➔ aide au fonctionnement de l'école sur des emplois pérennes et statutaires.

Le SNUipp-FSU a aussi marqué son opposition à toute forme d'évolution vers un statut pour les directeurs-trices et rappelé que l'augmentation des rémunérations devait s'inscrire dans une revalorisation globale des salaires pour l'ensemble des enseignants.

En conclusion de ce groupe de travail, 3 axes de travail ont été retenus par le DGRH sans plus de précision :

- ➔ les décharges et l'indemnitaire ;
- ➔ le soutien administratif ;
- ➔ le statut de l'école.

Nous ne manquerons pas de vous rendre compte des discussions à l'issue des prochains groupes de travail.



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège**  
**Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ [snu63@snuipp.fr](mailto:snu63@snuipp.fr)

